



Absents excusés : KREISS Franck, HAESSIG Richard, CLAUSS Pia

Absent : SCHIMPF Théo

Remarque : BINDER Tania à 20h05, WOHL Francis à 19h50

Secrétaire de séance : HEINTZ François

1. APPROBATION DU PV DE LA REUNION du 9 octobre 2014

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le PV de la réunion du CM du 9 octobre 2014.

2. PRESENTATION NOUVELLE IDENTITE VISUELLE DE SEEBACH ET OUTILS DE COMMUNICATION

M. le Maire fait état, dans le cadre de la stratégie exprimée, de développer l'attractivité de Seebach notamment via son image, de l'extrême nécessité de développer des outils de communication modernes et efficaces pour des usages tant en interne qu'en externe.

Au-delà de la création de l'identité visuelle de la commune qui servira à l'ensemble des communications de la Mairie, M. le Maire présente la trame de bulletin communal et des différents outils destinés à la commune.

Les conseillers témoignent de leur satisfaction quant aux travaux présentés.

3. LOTISSEMENT DES SAULES : ACHEVEMENT DES TRAVAUX

A l'occasion du conseil du 9 octobre 2014, le conseil municipal à l'unanimité, a décidé de mettre en attente les travaux prévus et a demandé un complément d'informations.

En effet, la nécessité d'entreprendre ces travaux de réajustement est la résultante de travaux menés par des riverains et leur prestataire en zone périphérique de la chaussée publique sans prise en compte des contraintes de réalisation de la voirie finale.

Après consultation des riverains et des professionnels concernés à l'occasion d'une réunion organisée en Mairie, un compromis a été trouvé afin de réaliser les travaux permettant à TP Klein d'intervenir sans surcoût.

Désormais, le dossier « lotissement des saules » est clôturé.

4. PARTICIPATION FINANCIERE DE L'ASL NIEDERSEEBACH AU PREAU DE LA MAIRIE DE NIEDERSEEBACH

Le Maire reprend l'historique concernant ce projet et la participation financière de l'Association Sports et Loisirs de Niederseebach (ASL de Niederseebach) aux travaux de construction du préau à la mairie de Niederseebach.

Au final, il s'avère nécessaire d'établir un point comptable et de régulariser les participations telles que définies ci-dessous :

Coût total projet = 49 792,55 € TTC (dont Hon. 6307,36 € TTC)

Participation ASL = 33 487,22 € TTC

Prise en charge Mairie = 16 305,33 € TTC

Dont TVA remboursée pour la Mairie = 6 224 €

Participation nette Mairie = 10 081 €

5. PLACE DE RETOURNEMENT EN FORET COMMUNALE

Dans le cadre d'une démarche de développement durable, la Commune a décidé de lancer une réflexion sur la gestion des déchets et matériaux inertes.

L'objectif est de réhabiliter la décharge implantée sur la route de Hunspach en valorisant désormais le déchet (branche et tronc d'arbre, parpaing, bloc de béton, torchis...) comme une ressource (paillage, plaquettes, concassé,...).

Cette décharge réhabilitée sera principalement mise à la disposition des citoyens de Seebach, de la Commune et de ses prestataires.

Ernest Andres, conseiller municipal, après avoir présenté le projet global, à l'occasion du CM du 18 août, fait état de l'avancée des travaux d'aménagement de la décharge, la mise en place d'un chemin et d'une aire de retournement pour les camions mais aussi de triage des déchets présents et leur concassage et broyage au fur et à mesure de la mise en place des "alvéoles " de réception des déchets.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité, de faire procéder aux travaux d'aménagement de la décharge et la création d'une place de retournement et charge l'entreprise HAMMER de Siegen, de réaliser les travaux d'excavation, nivellement et transport de concassé pour un montant de 3600 € TTC.

6. GESTION URBANISME : TRANSFERT DE L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE LA DDT AU SDAUH

URBANISME – APPLICATION DU DROIT DES SOLS – ADHESION AU SERVICE DEPARTEMENTAL – CONVENTION

Entendu l'exposé du Maire qui fait part au Conseil Municipal de l'arrêt définitif des instructions assuré gratuitement par les services de l'état de la DDT à juin 2015 et de la possibilité pour les collectivités de confier au Service du Conseil Général du Bas-Rhin l'instruction des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés ainsi que les modalités d'intervention en la matière, au coût de 2 €/habitant.

Vu le projet de convention proposé par le Conseil Général

Considérant la complexité de l'instruction des actes d'utilisation et d'occupation du sol.

Considérant que les services proposés vont vers une optimisation du traitement des autorisations d'urbanisme (passage de l'instructeur en mairie, mise à disposition du logiciel du Conseil Général, conseil aux élus...)

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Décide de dénoncer la convention qui lie commune à la DDT
- Décide de confier au service du Conseil Général du Bas-Rhin, l'exercice des compétences relatives à la délivrance des autorisations d'utilisation du sol et des actes assimilés moyennant une redevance fixée par convention.

- Charge le Maire de dénoncer la convention établie entre la commune et les services de l'Etat pour l'instruction des demandes et autorisations relatives à l'occupation du sol délivrées sur le territoire de la commune. Le préavis de six mois débute à compter de la transmission de la présente délibération à la Direction Départementale des Territoires du Bas-Rhin.
- Autorise le Maire à signer la convention avec le Conseil Général du Bas-Rhin pour l'instruction de toutes les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols relevant de la compétence de la commune de SEEBACH .

7. PROJET DE RELOCALISATION SHOPI et CREATION MAISON MEDICALE

L'atelier Villes & Paysages a mené une première étude et une évaluation sur la faisabilité de relocalisation du magasin Shopi sur 3 zones identifiées. Les conclusions de cette étude croisées avec les estimations budgétaires et les contraintes urbanistiques réglementaires (SCOTAN,...) écartent les zones UX (en deçà de la RD 34) et 2AU.

Sur la base de ces enseignements, le Maire expose la nécessité désormais d'évaluer plus finement l'unique solution constituée par la zone UE intégrant le terrain de football et fait part de l'opportunité de créer une maison médicale sur cette zone.

Dans ce cadre, l'atelier Villes & Paysages est de nouveau sollicité pour répondre à cette demande.

Sa proposition comprend :

- une synthèse des programmes pressentis (Carrefour contact, Pharmacie, Maison Médicale, Rénovation de l'Ecole Primaire, Terrain de Foot et équipements associés). Pour ceci, l'agence travaillera en collaboration avec le cabinet MP Conseil et rencontrera les différents porteurs de projets et/ou représentants de la municipalité.
- l'élaboration d'un schéma d'organisation spatiale sur le secteur d'étude, de la salle des fêtes à la pharmacie comprenant : implantation des différents programmes et principales typologies d'espaces publics.
- un plan de composition urbanistique ainsi qu'une esquisse d'aménagement sur le secteur terrain de foot actuel (zone UE, de la cour Rott à la Pharmacie) accompagnée de coupes, croquis et photographies de référence.
- une analyse de la configuration des réseaux sur l'emprise du zonage UE d'implantation et des conditions de raccordement aux réseaux existants/diagnostic capacitaire
- la gestion alternative des eaux pluviales par infiltration ou rétention avec restitution régulée au réseau en fonction des capacités d'évacuation
- un plan de masse de fonctionnement d'ensemble des réseaux sur l'esquisse d'aménagement de la zone UE réalisée par Villes et Paysages
- la mise en forme document A4 couleur et restitution.

Le Conseil Municipal, après délibération, avec 14 voix pour et une abstention, décide de confier cette mission à l'atelier Villes & Paysages pour un montant HT de 14 000 €

8. CONTRAT DE TERRITOIRE 2015 - 2017

M. le Maire expose les conditions de la négociation du contrat de territoire piloté et arbitré par les représentants du CG67 au profit des Communes de la Communauté du Pays de Wissembourg (CCPW)

Ce contrat prend en compte pour la moitié du budget de subvention alloué les projets dit structurants et les projets dit locaux.

Au terme de la négociation ayant donné lieu à plusieurs propositions, le CG67 et le bureau des Maires de la CCPW ont finalement retenu pour Seebach les 2 propositions suivantes dans le cadre des projets locaux :

1/ Création des équipements du terrain de football (réalisation prévue sur 2016)

Vestiaires, club house, éclairage, pare ballon, clôture, banc des remplaçants,...

Enveloppe estimée : 700 000 € HT

Subvention : 161 052 € HT

2/ Rénovation de la voirie départementale de Niederseebach ouest et ses équipements : trottoirs, éclairages (réalisation prévue en 2015)

Enveloppe d'investissement défini par le bureau d'étude Berest : 62 050 € HT

Subvention : 12 546 € HT

9. 2015 : PROJET TOURNE A GAUCHE RD34 AU NIVEAU DE LA RUE DES ROMAINS

Pour information, M. le Maire fait état de la proposition des services techniques de la voirie du CG67 de mettre en œuvre courant 2015 un tourne à gauche à hauteur du croisement de la rue des romains avec la RD 34.

Cela nécessitera pour le CG67 d'acquérir des morceaux de parcelle auprès des riverains et notamment de la Commune pour 5,72 ares mais aussi pour elle de participer aux coûts des travaux pour une valeur estimée à 15 K€.

10. DIVERS : REPAS DES AINES DU 7 DECEMBRE

11. DIVERS : CONDITIONS D'ALLEGEMENT POUR TAXE D'HABITATION SELON LE HANDICAP DES PERSONNES AU FOYER

Après questionnement de Mme Staub Marlyse sur une demande d'un citoyen, il est décidé de procéder à quelques recherches afin de statuer au prochain CM

Affiché à Seebach, le 13 janvier 2015

Le Maire :
Michel LOM